### l'ERP de nos communs

La place centrale du réglementaire dans la mise en oeuvre des tiers-lieux temporaires

Autrice : Aude Ndzana Ekani Date d'oral : 05/12/2024 Tutrice Référente : Elsa Bluet

> #reglementation #temporaire #programmation #mixitédusages

### **Sommaire**

Introduction	p. 3
Lexique	p. 5
le Kit	p. 6
Etablissement	p. 9
Du public des publics	p. 10
Type et Jauge	p. 11
Temporalité	p. 14
1 Avis des autorités	p. 18
Programmation	p. 20
Sécurité Incendie	p. 22
Accessibilité	p. 23
Aménagement	p. 25
Annexe du BAM	

### Introduction

Voici un livret qui a pour but d'explorer la question de la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP) dans les Espaces communs principalement temporaires.

En tant que responsable aménagement et réglementation au sein d'une coopérative issu de l'urbanisme transitoire et temporaire, j'explore depuis plus de 3 ans la question de l'ouverture aux publics. Et c'est à travers des lieux comme la PADAF, Césure que mon appétence et ma compréhension sur ces sujets sont apparues.

A travers cet objet qui se veut facilitant, j'ai exploré l'usage de deux outils :

#### La fiche du kit ERP à remplir

A présent en open source, cette fiche, créée au moment de l'activatino de Césure, est venue s'étoffer au fil des mois et des projets analysés chez Plateau Urbain. Je m'en suis donc servie de cette fiche pour tenter d'accompagner les équipes du BAM *Bâtiment à Modeler* situé à Rennes (29). Avec l'équipe de Coopeskemm (Yoan et Frances), Elle fut un véritable support pour échanger et recueillir les informations nécessaires afin de préparer l'arrivée de leur commission de sécurité (qui s'est déroulée le 24 octobre 2024). C'est de cette histoire que le projet de ce livret est né!

### Communiquer avec le dessin pour aider à illustrer mon propos.

Et c'est une totale expérimentation! A travers des dessins simples j'ai exploré plusieurs thématiques essentielles dans la construction d'un projet ERP d'un point de vue réglementaire et issu du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour réaliser ce livret, je me suis d'abord appuyée sur le travail de Caroline Hollard, ancienne étudiante du D.U qui a réalisé son TP en documentant la session focus design et réglementation de mars 2022. Dans son travail, on y retrouve la parole d'architectes, d'urbanistes ou encore d'un conseiller en Maîtrise d'Oeuvre, qui partagent leur expérience, leurs rapport à la règle et les projets qui en découlent.

En plus des savoirs et observations acquis lors des sessions immersives et focus de cette année, j'ai aussi puisé dans les ressources de mon travail éditorial. Celui-ci a consisté à interviewer Julien Angles, architecte de sécurité de la Préfecture de Police de Paris (9e). Héritant du pouvoir du Préfet de Paris, son rôle est d'instruire les dossiers d'autorisations d'aménagements déposés comme les permis de construire ou encore les permis d'aménager. l'idée ici est donc d'intégrer son point de vue à la réalité du terrain.

Loin de prétendre maîtriser la question réglementaire, ce livret se veut être un outil de vulgarisation pour faciliter la compréhension d'une réglementation qui est issue du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Il n'a pas pour but d'expliquer de fond en comble la réglementation, ni de s'y substituer, mais a pour volonté de donner des clés de lecture qui aide des porteur·es de projet à se saisir plus facilement des grands axes qui découlent de ce sujet. Il doit donc être vu comme la genèse d'un processus créatif.

Au final, ce travail vient faire dialoguer les points de vue de différent es acteur es qui traite la question réglementaire dans leur pratique. "On rend difficile à comprendre des choses simples (...) Comment faire pour pallier cela? Expliquer, simplifier, raconter, expérimenter".

Marion Tissot,
Architecte intervenante à la session focus Design & reglementation

### **AT**

Autorisation de Travaux

### **CF**

Coupe-Feu

### **CCH**

Code de la Construction et de l'Habitation

### **CDT**

Code du Travail

### **CHU**

Centre d'hébergement d'Urgence

#### **ERP**

Etablissement Recevant du Public

### **ERT**

Etablissement Recevant des Travailleurs

### MOE

Maîtrise d'oeuvre

### MOA

Maitrise d'ouvrage

### MU

Maîtrise d'usages

### **PMR**

Personne à Mobilité Réduite

#### PC

Perrmis de Construire

### **PSH**

Personne en Situation d'Handicap

### RUS

Référent Unique de Sécurité

#### SSI

Système de Sécurité Incendie

#### **SDIS**

Service Départemental d'Incendie et de Secours

#### FP

ferme-porte

#### Voici la fiche du kit de l'ERP!

Enrichie grâce à l'intelligence collective de collègues de chez Plateau Urbain, elle se veut être un outil pour les autres étudiant·e·s du D.U et accompagner la partie technico-réglementaire leur projet de tiers-lieux. Elle peut servir par exemple comme fiche de lieu, de documents de supports pour préparer le passage d'une commission de sécurité ou encore être annexée au registre de sécurité (=> document obligatoire dans un établissement qui accueille du public et/ou des travailleurs)

Afin d'aider à remplir cette fiche, la suite du livret revient sur certaines rubriques pour acquérir des clés de lecture supplémentaires.

### LE KIT DE L'ERP

#### Guide d'utilisation

Bienvenue dans la fiche ERP!

L'idée de ce kit est de te permettre d'avoir un support pour aider à récolter les informations importante pour réaliser ton projet de lieu ouvert au public

Document à annexer à tono registre de sécurité

Infos générales du lieu					
Adresse du bâtiment					
Propriétaires					
Exploitants					
Accès site					
N° Parcelle	Nombre de niveau				
Superficie terrain	Année de construction				
Surface totale (SDP m2)	Typologie du bâtiment				
Descriptif du projet programmatique					
Descriptif des projets d'aménagement souhaités					
	Les personnes référentes				
Responsable de lieu					
Responsable technique					
Responsable Unique de Sécurité					
Autres (privatisation, programmation, etc.)					
	Infos Dossier ERP				
Date du dépot du dossier					
Retour de la préfecture /Mairie					
Date d'ouverture souhaitée					
Date de fin du projet					
Durée des travaux					
Maitrise d'usage :					
Maitrise d'ouvrage :					
Maitrise d'oeuvre :					

	Contexte réglementaire	
	Type d'Etablissement (ERP, ERT, Habitation)	
Classement du Batiment	Catégorie ERP	
Classement du Batiment	Type ERP	
	Effectif	
	PLU	
Contexte urbain	PPRI	
	Patrimoine	
ICPE	ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement)	
	Cessation d'activité	
	Amiante	
Pollution	Plomb	
Pollution	Pollution des sols	
	Insectes, champignons	
	Désenfumage	
Sécurité incendie	SSI - Système de Sécurité Incendie (dont détecteur et signalétique)	
	Dégagements et UP	
	Accessibilité pompier	
	Accès	
	Circulations extérieures (largeur principale, obstacles, ressauts éventuels)	
Accessibilité PMR	Ascenseurs	
	Escaliers	
	Sanitaires PMR	

Typologie d'espaces	Aménagement	Surface (m2)	Etage	Effectifs	nombre de dgt / UP	Type Activité	
Les locaux techniques							
Les espaces de travail							
Les espaces accessibles par le public							
Les espaces extérieurs							

GESTION EFFECTIF & EVAC							
Niveau Effectifs CDT Effectif ERP Total Surface (m2)							
total à RDC							
Total effectif	Total effectif						
Dégagement total							
UP							

-								
	GESTION BAT							
Horaires d'ouverture au public								
Sureté								
Controle d'accès								
Evacuation du site								





Installation classée pour la protection de l'environnement

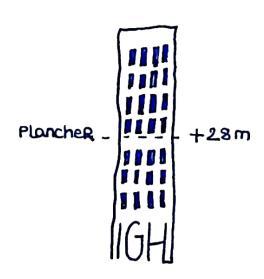


Espace recevant des travailleurs Code du Travail

### **ETABLISSEMENT**

Selon le type de batiment et sa destination, il existe plusieurs codes qui donnent le cadre pour aménager, construire, et présentent les conditions à respecter pour chaque type d'établissement





Immeuble de Grande Hauteur Immeuble de Moyen Hauteur



Les hébergé∙es Personne séjournant + 30 jours

Les résident·es / occupant·es

personne disposant d'un lieu de travail et venant régulièrement et peut avoir une grande connaissance du lieu. De part ce statut, elle peut bénéficier de forrmation en évacuation.



### le public régulier

Il s'agit des perrsonnes qui viennent de facon régulière pour bénéficier d'une activité comme de la formations, des cours artistiques, de sports, du soins, etc.

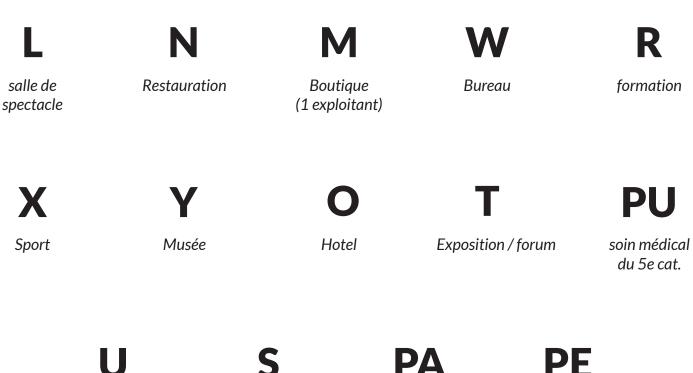
### **DU PUBLIC**

... ou plutôt DES PUBLICS!

Les personnes en situation de handicap il s'agit d'hébergé·es, de résident·es, de public réguliers, de grand public

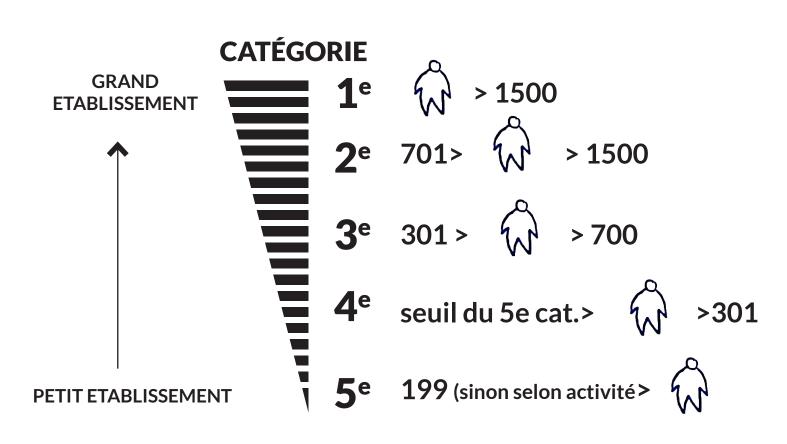


Il s'agit de toutes les personnes qui viennent dans le lieu pour un évènement ponctuel ou occasionnel. On considère que ce public ne connait pas du tout le lieux, ni son fonctionnement (ou très peu)



soin médical du Bibliothèque Plein air Petit Etablissement (= 5e cat.)

### **TYPE & JAUGE**



# TOUTE L'ANNÉE

Accueil du public de façon quotidienne

Type de dossier : Permis de construire (PC), PC Précaire, Autorisation de Travaux ERP

# 1FOIS/ 6 MOIS

Accueil de façon ponctuel qui peut être récurente et durer plusieurs semaines

Type de dossier : Manifestation de longue durée

### TEMPORALITÉ ET INCERTITUDE...

« Et à la condition que le temporaire soit vraiment temporaire. (...) tant mieux quand l'établissement marche, mais si c'est du temporaire et qu'à la fin, l'établissement a 6 ou 8 ans d'existence, ce n'est plus du temporaire. I l y a vraiment cette notion qui n'est pas tranchée. »

Julien Angles, architecte de sécurité

# 1FOIS/ AN

Evenement qui sort des clous de façon exceptionnelle

Type de dossier : Manifestation de longue durée

« Le fait qu'on ne reste pas longtemps dans les espaces, ça nous permet une certaine souplesse. Cela nous permet (...) d'expérimenter des choses qu'on aurait pas créé dans des temps plus long. En tout cas qu'on aurait créé différemment » Marion Tissot, Architecte



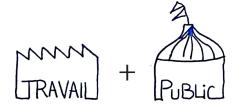


### Quelques exemples...

**6B** fév 2010

#### ERP de 5e catégorie activité de type N jauge max: 99 pers. à l'instant T

Situé dans une ancienne friche industrielle sur l'Ile Saint-Denis, le 6B est un lieu de diffusion et de création qui accueille plus de 250 structures dans l'ensemble du batiment. Afin d'accueillir du public, un café culturel a été aménagé à RDC, jouant ainsi le rôle de porte d'entrée pour accueillir du public de façon régulière. Pour cela, un dossier d'aménagment (ATERP) fut déposé en 2017.

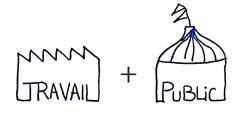


Pour en savoir plus - www.le6b.fr

**BAM** fév2022 - fin prévue vers juin 2026

#### ERP de 3e catégorie activité de type L jauge max: 615 pers. à l'instant T

Lieu d'occupation temporaire dans L'ancienne MJC de Cleunay au coeur d'un QPV à Rennes. Le souhait d'être à la fois un hotel populaire, un lieu d'apprentissage, de recherche et de rencontre autour de l'éducation populaire a nécessité le changement de classement et de type d'ERP via une ATERP déposé par la Ville de Rennes (propriétaire).

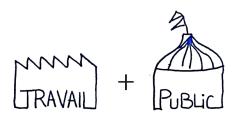


Pour en savoir plus, se référer à la fiche Arteplan de Yoan Boishardy, Etudiant D.U 2024 - www.bam-asso.org

### CÉSURE juin 2022 - fin prévue en juin 2026

#### ERP de 1e catégorie activité de type R, N, L, R, W jauge max: 5214 pers. à l'instant T

Lieu d'occupation temporaire dans l'ancienne Université de la Sorbonne-Nouvelle Paris (5e). La volonté d'accueillir d'autres types d'activités tout en conservant celle d'Université a nécessité la dépose d'un premier dossier ATERP en juin 2022



Pour en savoir plus, se référer à la fiche Arteplan de Lizzie Treu, Alumni D.U 2024 - www.cesure.paris

13

La NORME

TEXTE EDICTÉ ENTRE L PRO & LES ASSUREURS GARANTI LA QUALITÉ DE TON MATOS

LA RÉGLEMENTATION

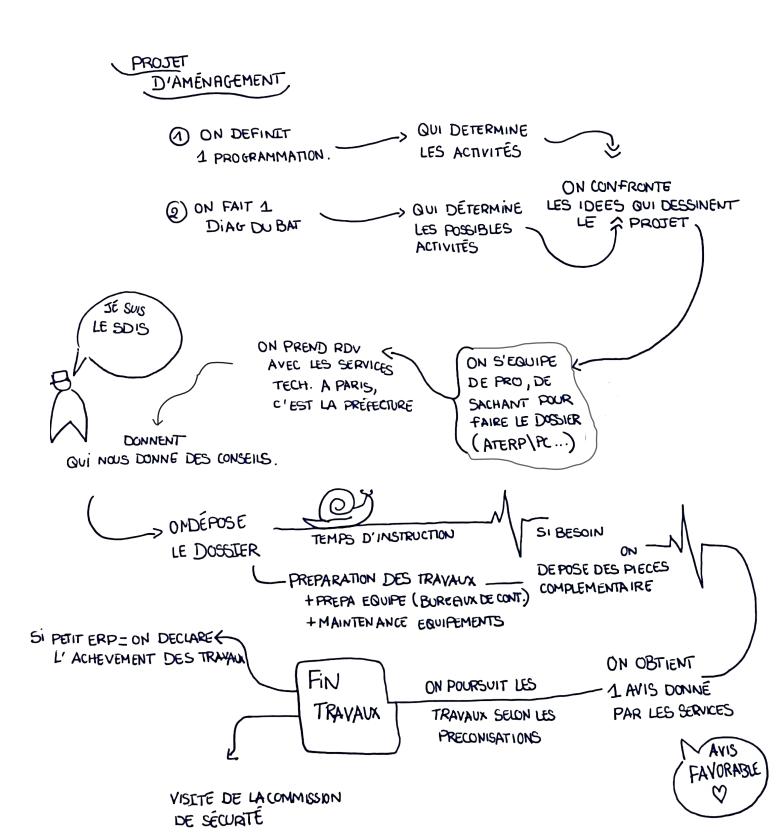
TOUT CE OUI DÉCOULE D'1 TEXTE DE LOI DECRET, ARRETE, CIRCULAIRE



### 1 AVIS DES AUTORITÉS

« S'il n'y a pas autant de sérieux que pour un projet pérenne, le projet va pouvoir naître, mais va mettre beaucoup plus de temps, parce que ça va être un premier dossier rejeté, puis un deuxième, etc. »

Julien Angles -Interview issue du Travail Editorial du 11 novembre 2024



# FAVORABLE



### le 6B

Un avis défavorable. C'est ce qui leur arriva. formation.

Durant plusieurs années, l'association a réalisé plusieurs évènements au cœur de leurs espaces, principalement dans les extérieurs. Lors des temps forts, le 6B déposait régulièrement des dossiers de manifestations exceptionnelles. Mais en 2016, la Préfecture de Police de la Seine Saint-Denis en a décidé autrement. Face à leur multiplication, il leur fut demander de déposer un dossier pour changer la destination du bâtiment. En effet le 6B était perçu aux yeux des autorités comme un lieu de diffusion ne recevant que des travailleurs avec de facon exceptionnelle, la réalisation de temps fort. Coup de massue. Ce fut un véritable temps de crise et remise en question. Quelles étaient les raisons ? Etait-ce à cause des nuisances sonores? Les voisins? Comment rebondir?

Au 6B, cela impacta fortement les résident·es, le mode de gouvernance, la programmation du lieu. Afin de régulariser la situation, un dossier AT ERP a été déposé. Un café culturel pouvant recevoir jusqu'à 99 personnes a donc été aménagé. En contact direct avec les espaces extérieurs, cet espace vient jouer le rôle de porte d'entrée pour accueillir du public. Tout en restant des espaces de travail, le premier étage du 6B fut pensé comme lieu de réunion, formation.

Ainsi, le 20 juillet 2017, le 6B obtenu un avis favorable.

### le BAM

Un avis défavorable. C'est ce qui leur arriva.

Au Batiment à Modeler, c'était une autre affaire. Après avoir répondu à un appel à projet lancé par la Ville de Rennes, un collège de plusieurs collectifs (Coopeskemm, D'Ici ou d'Ailleurs, Brut de pomme, Maksim'Art, Aminti, 3e Acte) s'est rassemblé pour proposer un projet qui venait ancrer le lieu sur le territoire en transformant une ancienne MJC en espace de rencontre et de vie collective pour habitant\_es du quartier de Cleunay (QPV)

Ce batiment déjà considéré comme étant un ERP (car ancienne MJC), devait accueilllir une visite périodique pour faire une vérification du bon respect des règles de sécurité incendie et d'accessiblité du lieu.

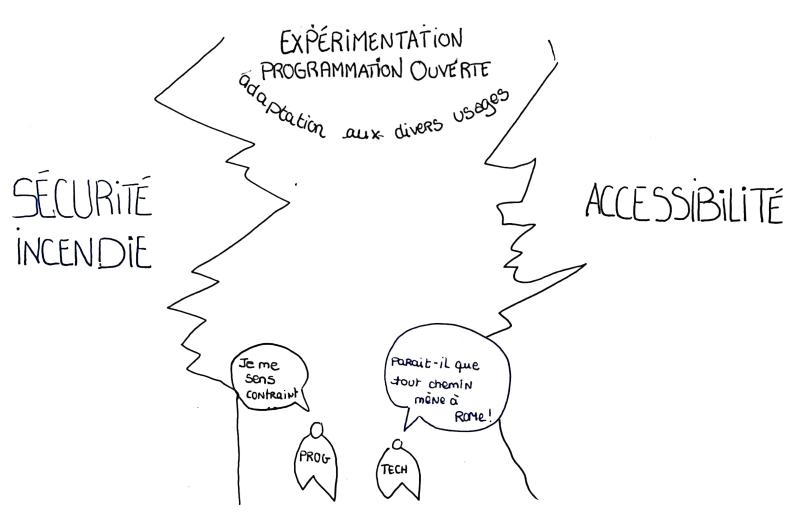
Au total, ce fut un avis défavorable avec 6 non conformités et 9 presciptions qui ont été émises. L'une d'elle indiquait notamment la demande de déposer un nouveau dossier d'aménagement (ATERRP) afin de présenter les nouvelles activités et donc les travaux qui en découlait. Yoann, co-président de Coopeskemm fut nommé RUS (car il en fallait bien un).

S'en suivi donc des travaux de maintenance, de mise en conformité...Tout en continuant à être ouvert au public! En lien avec la ville, un énorme travail fut réalisé par les équipes du BAM.

Ainsi, le 24 Octobre 2024, après une nouvelle visite périodique, le BAM obtenu un avis favorable

« Quand on maîtrise ces choses-là (Normes et Règlementations), ça devient des outils et plus seulement des contraintes. Il faut savoir jouer avec. »

Manuel Batelier, RESI-LIENS, Session Design et Règlementation de fev. 2024



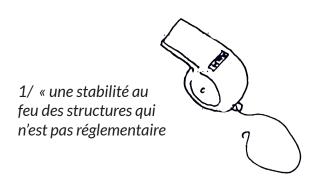
« Effectivement, il faut faire très attention à ne pas aborder un projet seulement sous cet angle parce que c'est hyper restrictif et que l'on peut vite s'enfermer dans les choses. »

Julien Angles parlant de l'application de la réglementation séccurité incendie et accessibilité
-extrait de l'interview du Travail Editorial - 11 novembre 2024

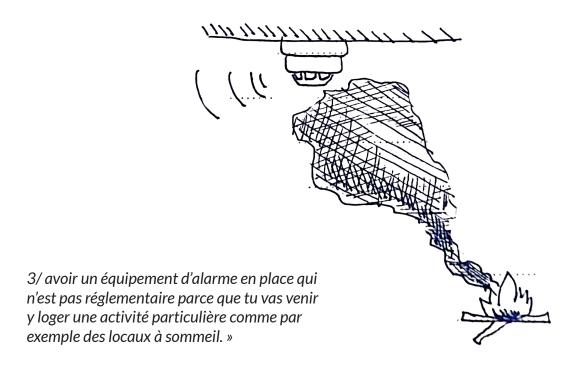
### SÉCURITÉ INCENDIE

"Il faut être très honnête, il y a eu beaucoup de projets (...)d'occupation temporaire où les gens ne connaissaient pas. Donc, soit tu t'adjoins au service d'un préventionniste qui met les choses au clair, soit ce sont des compétences en interne"".

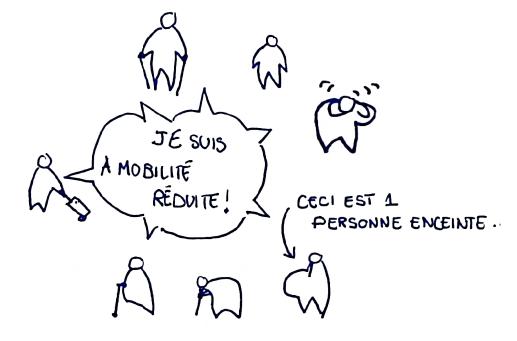
Julien Angles, architecte de sécurité



2/ un déficit de dégagement aussi parfois, on ne va pas pour quelques mois créer un escalier intégral.



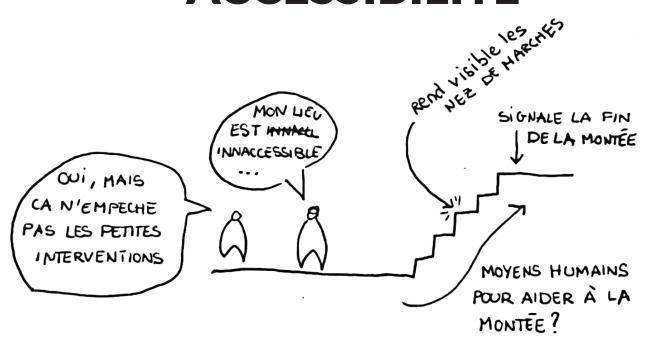
Extrait de l'interview de Julien Angle qui cite les 3 problématiques récurrentes des projets d'occupation temporaire



« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

loi du 11 fevrier 2005

### **ACCESSIBILITÉ**

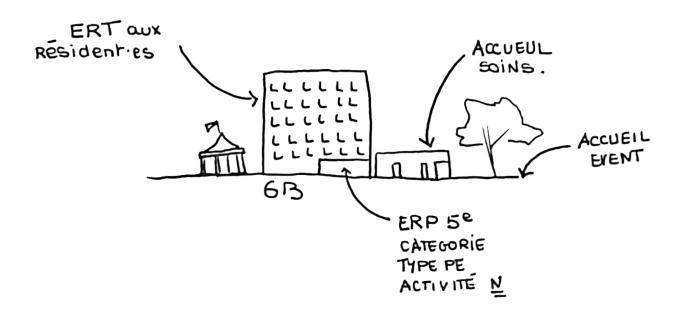


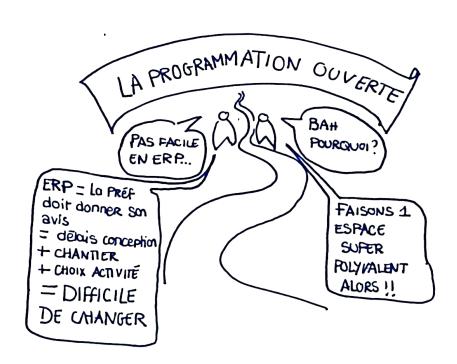
« Faire des travaux d'accessibilité ça peut s'avérer être excessivement lourd. Je pense qu'il peut y avoir pour ce coup là plus de souplesse sur l'appréciation de laisser un bâtiment peu ou pas accessible, parce que c'est du temporaire. »

Julien Angles, Architecte de sécurité

### **LA PROGRAMMATION**

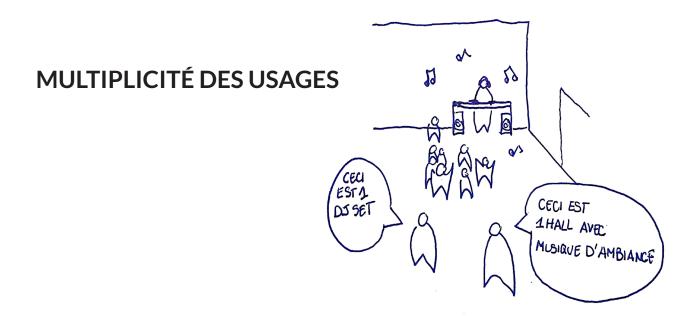
« On ne débarque pas dans un projet en sachant ce que l'on va faire. »





« L'espace est très politique (...) Il y a tout un tas de code qui se mettent en place. Il y a certaines personnes qui se sentent autorisées à les occuper, d'autres moins. Comment toutes ces interactions permettent à tous ces codes de se mettre en place ? Comment arrive-t-on à les déconstruire ? (...) C'est leur laisser les clés. Leur donner la responsabilité de les utiliser, de s'en occuper, d'en prendre soin. »

Marion Tissot, architecte
- session Design & Reglementation mars 2022 -





# **AMÉNAGEMENT**

« L'aménagement de l'espace c'eest aussi des ressenties sensibles, des émotions. Est ce que je vais avoir envie de m'y poser et d'y passer du temps ? (...) ca passe par l'ambiance accoustique, lumineuse. Du mobilier que l'on peut déplacer, ou non»

Marion Tissot

### **MATÉRIAUX**

MOBILIERS REPUSÉ
PAR LES ARCHIS CONSTRUCTEUR
A L'ATELIER ET EN
CHANTIER COLLECTIF!

MOBILIER

MOBILIER

MOBILIER

APPLICATION D'UN
VERNIS QUI REND
LE MATÉRIAUX PLUS
RÉSISTANT AU
FEU!

### **EXPERTISE**

"Il faut être très honnête, il y a eu beaucoup de projets (...) d'occupation temporaire où les gens ne connaissaient pas. Donc, soit tu t'adjoins au service d'un préventionniste qui met les choses au clair, soit ce sont des compétences en interne"".

Julien Angles, architecte de sécurité

(...) A mélanger Maîtrise d'Oeuvre, Maîtrise d'Ouvrage, entrepreneur·e, on diminue la dualité, le désaccord finalement, entre celui qui **commande** parce qu'il a des usages à mettre en place et celui qui **réalise**, parce qu'il se crée beaucoup de compréhension de métiers.

Emma (ex YWC) - session Design & Réglementation mars 2022

### POUR SUIVRE LE LIVRET, J'INVITE À ECOUTER LA SESSION DESIGN & REGLEMENTATION - MARS 2022

https://www.espaces-communs.fr/design-despaces-normes-et-reglementations/

#### ET À LIRE L'ENTRETIEN DE JULIEN ANGLES RÉALISÉ POUR MON



#### **AUTRES SOURCES**

https://www.espaces-communs.fr/design-despaces-normes-et-reglementations/ Le dessin et les mots. Réflexion sur la pratique du design, Bunpei Yorifuji, 2021 Présentation de RESI-LIENS - documentation présenté lors de la session focus design d'espace en mars 2022

fiche Arteplan du *BAM Batiment à Modeler*, Yoann Boishardy, 2024 *Psychosociologie de l'espace*, Abraham Moles et Elisabeth Rohmer, La Déferlante n°11, dossier *HABITER*, *BRISONS LES MURS*, 2023 www.sitesecurite.com https://handicap.gouv.fr

### **ANNEXES**

En annexe, se trouve aussi l'exemple de la fiche ERP du BAM ainsi que la démarche mise en place avec Yoann Boishardy (coprésident de Coopeskemm et RUS du BAM)

### LE BAM

#### **Documents manquants**

Infos général du bâtiment						
Adresse du bâtiment	2 RUE ANDRÉ TRASBOT 35000 RENNES					
Propriétaires	Ville de Rennes	/ille de Rennes				
Accès site	accès principal depuis la rue André Trasbot.					
N° Parcelle		Nombre de niveau à R+1 <8m				
Superficie terrain		Année de construction				
Surface totale (SDP m2)	Typologie du bâtiment ex MJC					
Descriptif du projet	occupation temporaire d'une ancienne MJC en tiers-lieu					

	Les personnes référentes				
Responsable de lieu	Alexandre Fontaine				
Responsable technique	Alexandre Fontaine				
Responsable Unique de Sécurité	Yoann Boishardu				
Autres (privatisation, programmation, etc.)	Totalli Boishardy				

Infos Dossier ERP				
Date du dépot du dernier 24 mai 2022 dossier				
	avis défavorable, en attente d'une prochaine visite.  La sous commission a tout de même considéré que les activités présentes devaient etre jugées comme un nouveau			
Retour de la préfecture	mode d'exploitaition.			
Date d'ouverture souhaitée	en cours d'activité			
Date de fin du projet d'OT	décembre 2025			
Durée des travaux	CS : 2 mois (fin janvier 2025)			

Contexte réglementaire					
	Catégorie ERP	3e catégorie			
Classement ERP	Type ERP	activité principale L et sous activités R, N, W			
	Effectif	691 dont 19 à titre CDT			
	PLU	Ville de Rennes			
Contexte urbain	PPRI	non signalé			
	Patrimoine	non signalé			
	Désenfumage	oui			
Sécurité incendie	SSI - Système de Sécurité Incendie (dont détecteur et signalétique)	Alarme de type 4 SSI			
	Dégagements et UP				
	Accès	OK			
Accessibilité PMR	Circulations (largeur principale, obstacles, ressauts	én OK			
	Sanitaires PMR	travaux réalisés à RDC et R+1			
ICPE	ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement)	non concerné			
	Cessation d'activité	non concerné			

Typologie d'espaces	Aménagement	Surface (m2)	Etage	Effectifs	ı	nombre d	e dgt / UP	Type Activité
Salle de spectacle	officiellement (537)	181,77	RDC					L
Scène		49,82	RDC				7	L
Loges		5,83 + 11,21	RDC	450		3		L
Régie		6,64 + 5,14	RDC			3		L
Billetterie/Buvette Grande Salle		8,04	RDC					L
Cuisine et réserve		14,90 + 5,44	RDC		3			N
Salle d'activité (Coop'Eskemm)		39,1	RDC		7	2	4	W
Espace de stockage		23,82	RDC					
Petit studio - Salle d'activité		22,39	RDC		3	1	1	L
Grand studio- Salle d'activité (CJM)		36,92 + 9,89	RDC		4	3	4	L
Bureau (Brut de pomme)		15,02	RDC		3	1	1	W
Salle d'activité + cuisine (Les 3 Maisons)		30,52 + 9,51	RDC		10	2	3	L
Salle d'activité + rangement (Maksim'Art)		106,71 + 21,21	RDC		15	3	4	L
Salle d'activité Atelier bois (Les 3 Maisons)		71,31	RDC		7	2	2	L
Bureau (Les 3 Maisons)		11,37	RDC		1	1	1	W
Bureau (BAM)		6,70 + 6,74	RDC		1	1	1	W
Accès bureau (Bocal) + Accueil		22,17 + 5,24	RDC		5	1	1	W
Foyer		84,8	RDC		50	2	4	L
Petite crèche 1 - 2	La crèche et la ludothèque seront isolées l'une par	192	R+1		22			R
Dortoir 1	rapport à l'autre par une cloison PF1/2 h et isolée de	12.14	R+1			2	3	B
Dortoir 2	l'entrée formant circulation par un cloison CF 1/2 h. La crèche et la ludothègue auront chacune une	15,46	R+1					R
Ludothèque	porte de 90 cm PF ½ h ouvrant sur l'entrée.	109,82	R+1		79	2	3	R
Salle d'activité (DIDA)	plus 1 salle rangement	64,79	R+1		19	1	1	L
Bureau (DIDA)		9.05	R+1		1	1	1	w
Labo Photos	sas d'entrée	13,99	R+1		3	1	1	L
Salle d'activité mutualisée		51,53	R+1		38	2	4	L
Bureau (Aminti)		15,36	R+1		3	1	1	w
Bureau (BAM)		10,77	R+1		3	1	1	W
Stockage (3e Acte)		29,55	R+1				i	
Stockage (Editions du commun)		27,82	R+1					
	itaires et les accès / DGT intérieur							
i							A	i

GESTION EFFECTIF & EVAC					
	Effectifs CDT Effectif ERP Total Surface (m2)				
RDC	12	539	551	507,44	
R+1	6	57	63	552,28	
Total effectif	614				
Dégagement total	33				
UP		48			

GESTION BAT	
Horaires d'ouverture au public	10h00 - 20h00
Sureté	Alarme anti-intrusion
Controle d'accès	3 codes + clés d'accès
Evacuation du site	Point d'évacuation extérieur / accès à toutes les facades

Extrait de quelques documents utilisés pour échanger avec le RUS et comprendre le projet. Au final, je me suis rendue compte que beaucoup des préconisations émises par la Préfecture lors de leur premier passage avaient été résolue. Finalement, leur problématique portait sur deux sujets principaux :

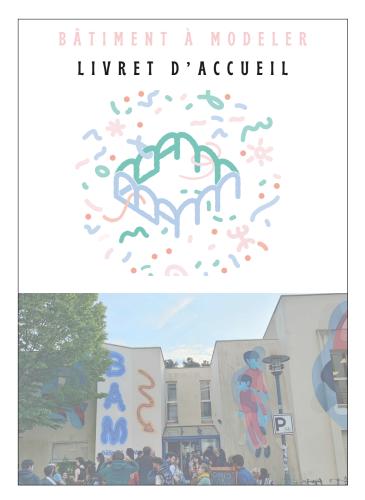
#### 1. La dénomination de leurs espaces.

Et donc le risque de quiproquo avec les pompiers (SDIS)lors de la visite périodique. Si l'on prend l'exemple de la bibliothèque : pour un pompier,cette activité est considérée comme à risque puisqu'elle cumule de nombreux de livres, objets combustibles

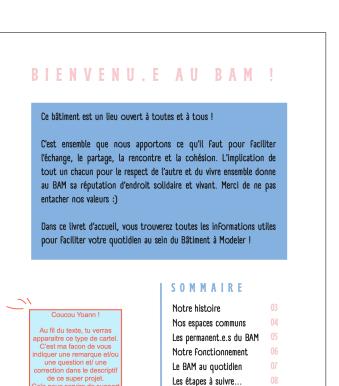
qui risquent de prendre feu. C'est donc une pièce qui doit être isolée de lieu de passage par exemple. Or, au BAM, une étagère nommée Bibliothèque dans le livret d'acceuil se trouvait au coeur d'un lieu de passage utilisé en cas d'évacuation.

#### 2. le suivi administratif

Si beaucoup de travaux de conformité avaient bien été réalisés, les documents le prouvant n'avaient pas toujours été transmis au R.U.S. qui a finit par les récupéré quelques jours avant la visite périodique.



Extrait des documents transmis ui m'ont servi d'outils pour découvrir le lieu, sa programmation et ses usages.

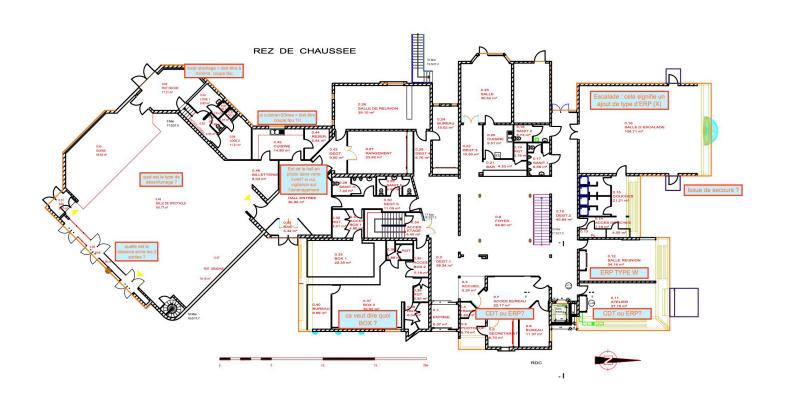


Les règles de sécurité

To Do List de départ!

La salle de spectacle Plan du bâtiment 09

10



### **MERCI**

Merci à Caroline Hollard pour ce travail de documentation de la session focus de Mars 2022. Ce fut un temps de belle écoute et cela m'a permis de profiter en format podcast d'une session focus en +.

Merci à Yoan Boishardy pour nos discussions et de m'avoir donné l'idée de bosser sur cette fiche ERP. A Valentin, Aurel pour l'écoute et le soutien.

Merci à Rosalie, Elsa et Arnaud, sans compté sur toutes les équipes, résident·es, occupant·es qui ont organisé les différentes sessions et nous ont accueilli! J'ai conscience que c'est beaucoup de temps de préparations, d'énergies à livrer pour que tout se passe pour le mieux

Et enfin, merci à mes collègues de Plateau Urbain et surtout à Gautier pour la relecture. Merci à Anthony, Yanisse, sans oublié Rémi, Cassandre, Clara, Théodore... Me laisser du temps pour pouvoir réaliser cette formation m'a permis de la faire dans de superbes conditions!